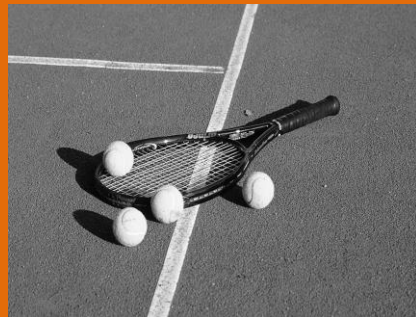
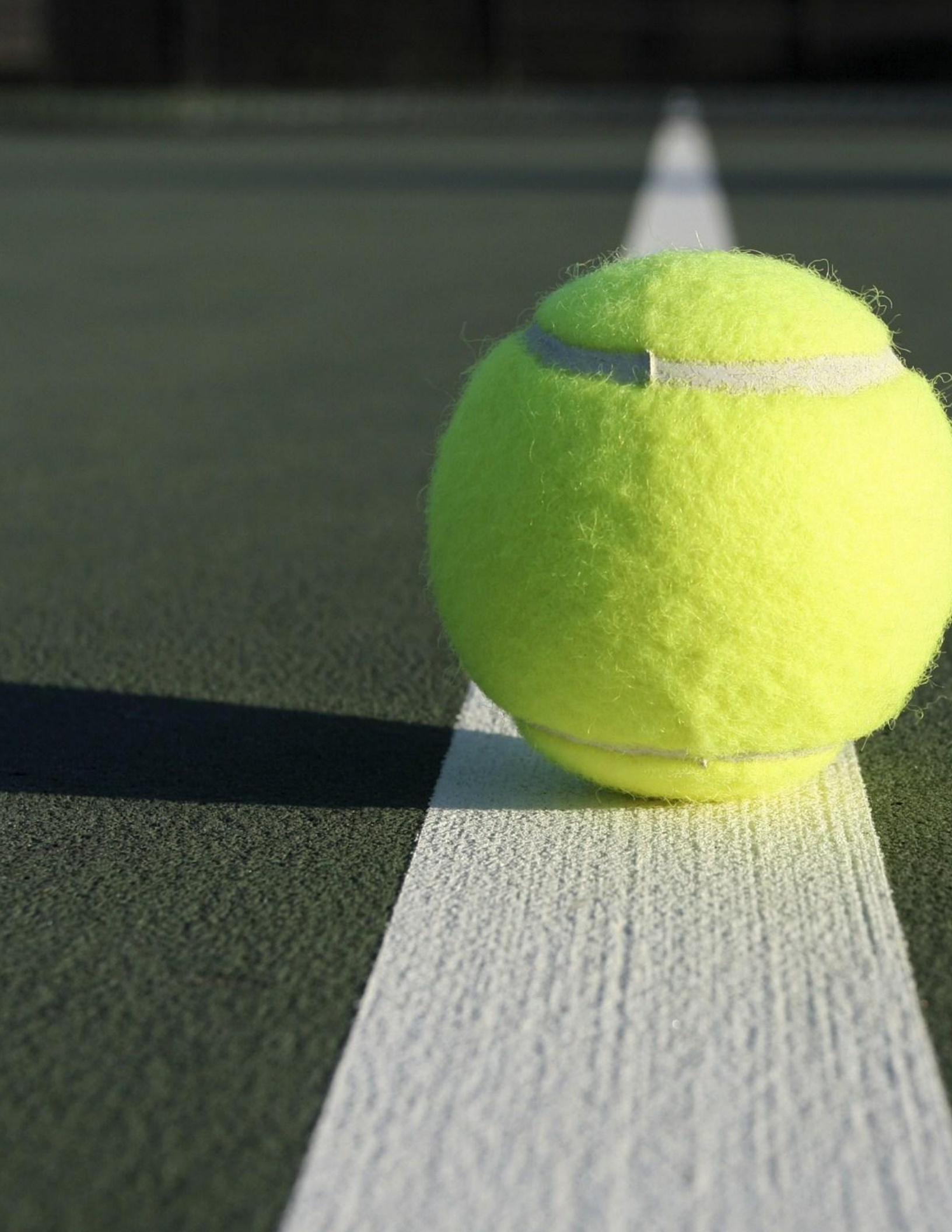




TABLE DES MATIÈRES

Mot du président	4
Règlements	
Section 1 : Vue d'ensemble	5
Section 2 : Corrections du manuel.....	5
Section 3 : Rôles et responsabilités	5
Section 4 : La ligue	7
Section 5 : Les joueurs	8
Section 6 : Déroulement des rencontres	9
Section 7 : Système de pointage	12
Section 8 : Les obligations.....	14
Formulaire de rencontre.....	15
Liste des contacts	17
Indications routières	18
Calendrier 2011.....	23





TENNIS LAURENTIDES

L'Association Tennis Laurentides a vu le jour à Mirabel, à l'initiative de pionniers et de passionnés du tennis, aspirant à bâtir un projet régional de développement du sport. Aujourd'hui, l'organisme sans but lucratif représente les intérêts et les aspirations de près de 3000 joueurs et joueuses de tout âge, à la pratique du tennis dans les Laurentides. Les réalisations des dernières années et l'expérience de l'équipe ont jeté les fondations solides de la croissance rapide de Tennis Laurentides. De plus, l'énorme potentiel de développement à l'échelle régionale du tennis garantit à l'Association un avenir encore plus prometteur. Tennis Laurentides continuera de se consacrer à l'innovation, à la qualité et à l'amélioration du développement du sport tout en visant une accessibilité toujours plus importante afin de faire rayonner celui-ci sur le territoire et tous ses membres ont la conviction qu'une saine pratique du sport confère aux individus une vitalité durable, contribue au développement de communautés vivantes et au resserrement du tissu social.

MOT DU PRÉSIDENT

Tennis Laurentides organise fièrement depuis 2009 la plus importante ligue de tennis en son genre dans la région montréalaise. Événement phare de la région, la Ligue de tennis Adulte Inter-parcs des Laurentides séduit, durant la belle saison, plus de 80 joueurs et joueuses de 18 ans et plus, passionnés et mordus de tennis.

Dans le cadre de son mandat de promotion, de soutien et de développement du tennis, Tennis Laurentides a donc le bonheur de présenter la 3^e édition de la Ligue de tennis Adulte Inter-parcs des Laurentides. Les courts de la région des Laurentides seront donc le théâtre, du 25 juin au 27 août prochain, de cette compétition par équipe regroupant les raquettes « adulte » de la région et considérée comme l'une des plus belles activités en tennis dans les Laurentides.

La Ligue de tennis Adulte Inter-parcs des Laurentides constitue un outil formidable pour le développement du tennis, agissant comme une source de motivation au niveau régional. Ses racines solidement ancrées et son éclosion en font un événement phare dans les Laurentides. Nous célébrons le sport et la passion dans un environnement ludique, accessible à la compétition et dans une perspective de développement personnel et d'esprit d'équipe. Nous pouvons compter également sur un nombre considérable de représentants et de municipalités voués au développement du tennis et d'incalculables bénévoles qui contribuent annuellement au rayonnement du sport, tant au niveau local, régional que provincial. Au nom du conseil d'administration de Tennis Laurentides, je tiens donc grandement à les remercier pour leur implication et leur contribution. Ensemble, nous vivons donc une saison estivale des plus enlevantes !

Yves Dériger, Président Tennis Laurentides





RÈGLEMENTS

Article 1

Les cas de litige seront portés à l'attention du commissaire qui tranchera. Sa décision sera finale. Tout litige lui sera soumis au plus tard le lendemain de l'incident

1. Vue d'ensemble de la Ligue de tennis Adulte Inter-parcs des Laurentides

Article 2

Déclaration de la mission : Fournir une opportunité de jouer du tennis de niveau compétitif aux athlètes masculins et féminins âgés de 18 ans et plus résidant dans la région des Basses-Laurentides ; le tout, dans une ambiance amicale.

➔ Application de l'article 2

- I. Déclaration de la vision : La LTAIL s'agrandira pour inclure une majorité de municipalités des Laurentides. Ceci créera un plus grand bassin de joueurs de tennis d'âge adulte pouvant atteindre un niveau supérieur de jeu ou de compétition
- II. But du manuel : Ce manuel explique les règlements avec lesquels la LTAIL est régie et gérée. Ce dernier devra être présent à toutes les parties de la ligue (copie papier ou électronique) pour que les équipes, par l'entremise des capitaines, s'y réfèrent en cas de malentendu. Le manuel présente aussi les normes minimales devant être respectées pour toute municipalité

2. Corrections du Manuel

Article 3

Procédé : Les corrections de ce manuel ne pourront qu'être faites annuellement lors de la rencontre des capitaines effectuée au début de la saison. Les équipes et municipalités devront soumettre leurs propositions de corrections à cette occasion. Toutes les propositions seront alors discutées parmi les personnes présentes et devront obtenir 2/3 des votes pour être adoptées. Tous les changements votés seront effectifs pour la saison à venir.

3. Rôles et responsabilités

Article 4

Les rôles et responsabilités des équipes, municipalités, capitaines, joueurs et organisateurs seront expliqués dans les sections suivantes. Les rôles et responsabilités devront être respectés sous peine de pénalités ou sanctions s'ils ne sont pas suivis adéquatement.

➔ Application de l'article 4

- I. Tennis Laurentides (A.R. T.L) est responsable de sanctionner et organiser la LTAIL et tous les évènements concernant la ligue. Tennis Laurentides est aussi responsable de trouver et de mandater un Commissaire de la Ligue qui doit faire fonctionner la ligue en accord avec les règlements et les objectifs de l'organisation

- II. Commissaire de la Ligue (CL) : Le commissaire est choisi et/ou engagé par Tennis Laurentides. Le CL devra fournir des rapports hebdomadaires à Tennis Laurentides et au conseil d'administration sur les activités de la ligue. Le CL est responsable des activités hebdomadaires de la LTAIL et d'en assurer un déroulement en accord avec les règles adoptées la vision de Tennis Laurentides de camaraderie, d'esprit sportif et de compétitivité. Le CL est un membre de Tennis Laurentides, mais n'aura pas de droit de vote. Ses responsabilités principales par rapport à LTAIL sont :
 - Organiser les réunions de la ligue
 - Soumettre les propositions de correction du manuel
 - Créer et gérer le budget de la ligue
 - Créer les horaires de la LTAIL
 - Traiter les différents appels et propositions
 - Communiquer toutes les sanctions directement à l'équipe concernée.
 - Travailler avec les municipalités pour assurer le bon fonctionnement et que les horaires sont adéquats pour tous
 - Veiller aux bonnes communications avec ou entre les capitaines concernés et les municipalités
 - Maintenir à date les statistiques de la ligue (équipes) et le site internet officiel de la Ligue
 - Assurer que des articles de presse sont écrits fréquemment
 - Assurer que ce manuel est utilisé adéquatement. Garder et actualiser le manuel, et de faire respecter les règlements énumérés dans le manuel

Article 5

Les équipes doivent s'assurer qu'ils suivent toutes les règles et règlements énumérés dans ce manuel. Les équipes/municipalités doivent soumettre l'alignement de leur équipe et les paiements avant la/les dates spécifiées par le commissaire et Tennis Laurentides

➔ Application de l'article 5

- III. Les équipes/municipalités sont responsables pour les tâches suivantes :
 - Assurer que leur équipe et tous leurs membres répondent aux critères d'admissibilité listés dans la section 5
 - Assurer que le paiement de l'inscription soit envoyé à Tennis Laurentides avant la date limite imposée
 - Réserver du temps de terrain selon le déroulement de la LTAIL

Article 6

Capitaine d'équipe : Le ou la capitaine est responsable de son équipe. Il ou elle doit donc être présent à chacune des rencontres. Advenant le cas où le capitaine ne puisse être présent, il devra être remplacé par un autre joueur de l'équipe.

⇒ Application de l'article 6

- IV. Les capitaines sont responsables pour les tâches telles la vérification des horaires et faire appliquer les règlements de la ligue et règles du jeu lors des rencontres
- V. Si une municipalité possède deux (2) équipes ou plus dans la ligue, un participant ne peut apparaître en tant que capitaine que dans un seul alignement lors d'une rencontre
- VI. Les capitaines doivent s'assurer que le code d'éthique du tennis est respecté et appliqué par chacun de ses joueurs. Assurer la compétitivité tout en respectant certaines valeurs essentielles à la pratique du tennis : plaisir, camaraderie, bonne humeur, caractère sympathique, esprit sportif, respect des règles et autonomie (ponctualité et respect des horaires)
- VII. Le parc/capitaine détermine les critères de sélection de l'équipe. Ainsi, il ou elle recrute ses joueurs selon les critères déterminés. De plus, il ou elle doit voir à établir une liste de substituts.
- VIII. Les capitaines sont encouragés à afficher les informations concernant la ligue dans leur parc respectif (horaire, classement et joueurs)

4. La ligue

Article 7

Format de la compétition : La LTAIL sera composée d'une saison régulière et d'une fin de semaine de séries éliminatoires

⇒ Application de l'article 7

- IX. La saison régulière s'échelonnnera sur huit (8) semaines, du **25 juin au 20 août 2011**.
- X. Format : Chaque équipe devra jouer sept (7) parties lors de la saison régulière et devra jouer au moins une (1) rencontre contre chacune des équipes de la ligue. De plus, chacune d'entre elle sera hôte pour un minimum de 3 rencontres. L'horaire de la saison régulière sera réalisé et transmis à tous par le Commissaire de la Ligue. Recevoir les rencontre durant l'été consiste à une bonne préparation des terrains, offrir un bel accueil à l'équipe visiteuse et fournir les balles nécessaires. L'horaire de la saison régulière sera réalisé et transmis à tous par le Commissaire de la Ligue

➔ **Application de l'article 7 (suite)**

- XI. Les séries éliminatoires prendront la forme d'un Tournoi de fin de saison, présenté la fin de semaine du 27 août, à la suite de la saison régulière.
- XII. Format : Les équipes/municipalités seront qualifiées pour les séries éliminatoires à chaque saison. Ces équipes qualifiées s'affronteront alors dans un système de tours (ou rondes) successifs à élimination directe (quart de finale, demi-finale, finale). L'équipe terminant première du classement général, à la fin de la saison régulière affrontera la dernière position et ainsi de suite, lors de la première ronde des séries éliminatoires. À chaque rencontre, l'équipe qui aura eu le meilleur classement durant la saison régulière, parmi les deux s'affrontant, aura l'avantage du terrain et sera donc hôte. L'horaire et l'ordre des parties seront déterminés par le Commissaire de la Ligue (CL) selon le classement des équipes. Dans le classement général, les équipes seront classées selon le meilleur rendement de la saison régulière quant au quotient des points marqués (pour) et points encaissés (contre). En cas d'égalité dans cette moyenne, le nombre de victoires et le total des points pour prévaudront dans cet ordre afin de départager deux (2) ou plusieurs équipes
- XIII. Trophée de la LTAIL : La ligue décernera un Trophée du Championnat à l'équipe gagnante des séries éliminatoires. Ce trophée restera disponible pour l'équipe gagnante jusqu'aux séries éliminatoires de la saison suivante. L'équipe championne de l'année précédente devra apporter le Trophée du Championnat aux séries éliminatoires de l'année en cours, en bonne condition

5. Les joueurs

Article 8

Admissibilité : Tous les joueurs/athlètes ne doivent pas obligatoirement résider dans la ville qu'ils représentent.

Article 9

L'âge minimal pour participer aux activités de la ligue est fixé à 18 ans et aucun âge maximal n'est fixé. L'âge d'un participant est calculé en fonction de l'âge qu'il aura au 31 décembre de l'année courante

Article 10

Les entraîneurs/instructeurs/capitaines responsables de la ligue sont autorisés à participer à la ligue à titre de joueur, assurément, si ces derniers respectent les critères d'âge mentionnés à l'article 9. Ces derniers sont donc inclus dans la liste officielle des joueurs.

Article 11

Chaque équipe sera composée d'un maximum de 8 joueurs déterminés ainsi : 2 femmes de catégorie B, 2 hommes catégorie A et 4 hommes de catégorie B. Prendre note qu'une femme A peut évoluer comme étant homme B.

Article 12

Dans une optique d'équilibrage des rencontres, un maximum de deux (2) hommes âgés de 25 ans et moins seront autorisés à prendre part à une rencontre de la Ligue Adulte Inter-Parcs.

Article 13

Pour les fins de la classification des participants et participantes, la catégorie « B » équivaut au niveau Intermédiaire (2.5 à 3.0), tandis que la mention « A » correspond au niveau Avancé (3.5 et plus), tel que défini par l'échelle d'autoévaluation « Vive le tennis », de Tennis Canada

➔ Application de l'article 13

- XIV. Tous les joueurs et joueuses de la LTAIL doivent compléter au moins deux (2) parties de saison régulière avec une (1) équipe avant d'être éligible pour participer dans les séries éliminatoires (tournoi de fin de saison)
- XV. Si une municipalité a deux (2) équipes ou plus dans la ligue, un joueur ou une joueuse ne peut pas être inscrit dans deux alignements différents pour une même rencontre. Il ou elle doit, préférentiellement, appartenir à une seule équipe et donc apparaître sur un seul alignement

6. Déroulement des rencontres

Article 14

Un minimum de huit (8) joueurs doivent être présents lors de chaque rencontre de la saison régulière et des séries éliminatoires

Article 15

Dans toutes les rencontres de la LTAIL, chaque participant dispute un match composé d'une manche en simple et une manche en double. Au total, 8 manches en simple et 4 manches en double seront jouées sur la durée de la rencontre et ce, selon un format déterminé

➔ Application de l'article 15

- XVI. Une (1) femme « B » et un (1) homme « B » joueront une manche en simple et se réuniront pour disputer une manche en double mixte
- XVII. Une (1) femme « B » et un (1) homme « B » joueront une manche en simple et se réuniront pour disputer une manche en double mixte

➔ **Application de l'article 15 (SUITE)**

- XVIII. Deux (2) hommes « B » disputeront chacun une manche en simple et se réuniront pour jouer une manche en double
- XIX. Deux (2) hommes « A » disputeront chacun une manche en simple et se réuniront pour jouer une manche en double.

Article 16

L'équipe hôte est responsable de réserver le nombre nécessaire de terrains. Ce nombre idéal est fixé à quatre (4). Elle devra, de plus, initier la rencontre et ainsi fournir les équipements nécessaires à la bonne tenue de celle-ci

➔ **Application de l'article 16**

- XX. La ville hôte a la responsabilité, lors de la saison, de communiquer avec la ville qui lui rendra visite afin de déterminer les joueurs présents lors de la rencontre. Lors de cet appel, les capitaines verront à tenter d'équilibrer le calibre des rencontres afin de rendre la compétition intéressante pour tous les joueurs et les joueuses participantes. Cet appel doit être effectué deux jours avant la compétition
- XXI. L'équipe qui reçoit est responsable de fournir quatre (4) boîtes de balles (+ 1 boîte de remplacement) pour la rencontre. Chaque boîte de balles sera donc utilisée pour trois matchs différents

Article 17

Les rencontres débutent à 9h00 et se terminent au plus tard à 12h00. Les manches disputées seront d'une durée de soixante (60) minutes maximum

➔ **Application de l'article 17**

- XXII. L'échauffement au début de chaque match ne doit pas dépasser cinq (5) minutes, afin que la compétition et les parties se terminent dans les délais prévus (article 17)

Article 18

En cas de mauvais temps, l'équipe hôte doit entrer en communication avec le capitaine de l'équipe adverse au moins 1 heure et demie avant le début de la rencontre

➔ Application de l'article 18

- XXIII. Les capitaines doivent alors s'entendre pour reprendre la rencontre le dimanche suivant ou dans les quinze (15) jours et en aviser le plus rapidement possible le Commissaire de la Ligue (CL)
- XXIV. Advenant le cas où la rencontre est débutée, mais interrompue en raison des conditions climatiques, elle sera reportée au dimanche suivant. Le cas échéant, les matchs complétés seront comptabilisés et n'auront pas à être repris, contrairement à ceux en cours qui feront les frais d'une reprise
- XXV. Si plus de 50% des manches ont pu être complétés (6 manches), aucune reprise ne sera nécessaire. Le pointage de chaque équipe sera alors ajusté conformément la méthode indiquée aux articles 27 et 28
- XXVI. D'autres journées que le dimanche pourront servir pour les reprises après entente entre les deux équipes concernées et après le consentement du Commissaire de la Ligue (CL). Si la rencontre ne peut avoir lieu dans les dates imparties à la saison régulière, chaque équipe sera créditée de quarante (40) points

Article 19

En cas de retard, l'équipe qui visite devra aviser l'équipe hôte le plus rapidement possible. Si une demi-heure (1/2 h) après le début prévu de la rencontre, l'équipe n'est toujours pas arrivée ou complète, sur le site de la rencontre, elle perdra automatiquement celle-ci par défaut. L'équipe gagnante se verra attribuer 72 + 12 points (voir article 26) et l'équipe perdante n'obtiendra aucun point

Article 20

Les équipes doivent finaliser leur alignement au moins quinze (15) minutes avant chaque rencontre de la LTAIL. Les équipes peuvent inscrire n'importe quel joueur ou joueuse autorisé(e), conformément à la section 5 du Manuel de bord.

➔ Application de l'article 20

- XXVII. Les équipes sont autorisées à modifier leur alignement pour les différentes rencontres de la LTAIL. Elles le peuvent ainsi à tout moment au cours de la saison

Article 21

Il en ressort de la responsabilité des capitaines d'évaluer et de vérifier que chacun d'eux soit classé selon leur niveau

Article 22

Les joueurs et joueuses sont responsables de l'arbitrage de leur match. Advenant un désaccord entre ces derniers, ils auront recours à un arbitre qui conviendra aux deux capitaines

Article 23

À chaque rencontre, les deux capitaines verront à compléter le formulaire de rencontre comprenant les noms et l'alignement des joueurs de chaque équipe, ainsi que les résultats de chaque match. **Les deux (2) capitaines** verront à signer ce formulaire. Toutes les feuilles de match doivent être soumises au Commissaire de la Ligue (CL) par le capitaine hôte, dans un délai de quarante-huit heures (48) suivant la fin de chaque rencontre.

Les feuilles de rencontre doivent être envoyées par télécopieur (450-491-6507) ou par courriel, en utilisant le fichier Word fourni par Tennis Laurentides. Un exemple de feuille de match et une feuille de match vierge seront fournies à tous les capitaines

Article 24

Responsabilités des joueurs et du capitaine : Tous les athlètes doivent respecter tous les règlements énumérés dans ce manuel et avoir, en tout temps, un comportement acceptable. Les comportements inacceptables incluront tout comportement grossier et conduite antisportive

➔ Application de l'article 24

XXVIII. Le joueur ou la joueuse doit s'assurer d'être présent lors de la rencontre. En cas d'absence, il ou elle est de son devoir d'aviser son capitaine le plus rapidement possible. Il ou elle doit également, répondre aux critères du code d'éthique du bon sportif et d'assurer la compétitivité, tout en respectant certaines valeurs propres à la pratique du tennis

Article 25

Règlements de la partie : Les règlements des parties de la LTAIL devront être en accord avec le Livre des Règlements « Les Règles du jeu » de la fédération québécoise de tennis (Tennis Québec), excepté s'il est spécifié autrement dans ce document

7. Système de pointage
Article 26

Lors des rencontres de la saison régulière et des séries éliminatoires de la LTAIL, tous les matchs sont de type « manche » de six (6) parties avec avantage, deux (2) points d'écart ou plus et bris d'égalité joué au pointage de 6-6

➔ Application de l'article 26

XXIX. Pour chacune des compétitions de l'équipe, un (1) point sera accordé pour chaque jeu gagné, pour un maximum, en toute circonstance, de six (6) points par manche, en plus d'un (1) point supplémentaire pour une manche remportée. Si bien que la victoire, tant d'une manche de simple que de double, rapportera six (6) + un (1) point au(x) joueur(s) ou à la (aux) joueuse(s) gagnant(s) et du même coup, à son équipe, pour les fins du total général. Le(s) joueur(s) adverse(s) rapportera(ont) à son équipe le nombre de points accumulés au terme du match

XXX. L'équipe déclarée gagnante de la rencontre sera celle qui aura cumulé la somme totale de points la plus élevée au terme des douze (12) manches jouées

Article 27

Advenant le cas qu'un match ne puisse être complété en raison des conditions climatiques, mais qu'il est débuté, le pointage de chaque joueur sera augmenté du nombre nécessaire pour que l'un des deux obtienne six (6) points. Par exemple, si le match doit être interrompu au moment où le pointage est de 4 à 2, il sera ajusté à 6 à 4. Le joueur ou la joueuse gagnant rapportera à son équipe six (6) points + un (1) et son adversaire quatre (4) points

Article 28

Tous les matchs qui n'auront pu être débutés en raison des conditions climatiques ou l'heure prévue de fin de rencontre (voir article 17), et qui ne seront pas repris ou qui ne pourront être repris vaudront quatre (4) points à chaque équipe aux fins du classement général

Article 29

En cas de blessure durant le match, une période de rétablissement de dix (10) minutes sera accordée. Le joueur ou la joueuse ne pouvant terminer la rencontre suite à cet arrêt alloué, devra concéder la victoire à son adversaire

➔ Application de l'article 29

XXXI. Lors de l'abandon d'un joueur ou d'une joueuse durant un match, son adversaire est crédité des six (6) points de partie + un (1) point pour la victoire. Le joueur ayant abandonné rapporte à son équipe le nombre de points accumulés avant le forfait. Advenant le cas où le pointage est de 4-5, 5-5 ou 6-6 au moment de l'abandon du joueur ou de la joueuse, son adversaire sera crédité également de six (6) points + un (1) point pour la victoire. Le joueur ayant abandonné rapportera également à son équipe le nombre de points accumulés avant le forfait

Article 30

Le **classement général** est une liste, mise à jour hebdomadairement, qui permet aux équipes participantes de connaître leur rang par rapport aux autres participants de la LTAIL. Le classement général sera compilé selon la méthode du quotient des points marqués (pour) et points encaissés (contre), sur l'ensemble du calendrier. Ce quotient (moyenne) sera précisément déterminé en divisant le total des points **POUR** par la somme des points **POUR et CONTRE**. L'équipe ayant le meilleur quotient, tenant compte de toutes les rencontres, se verra attribuer le meilleur classement.

8. Les obligations

Article 31

Composition et Expansion de la ligue : La LTAIL fut créée pour couvrir le territoire des Basses-Laurentides. Les équipes /municipalités voulant joindre la ligue doivent remplir le formulaire d'Adhésion disponible sur le site internet de Tennis Laurentides. Les Applications doivent être reçues, avant le 17 juin de chaque année. Chaque équipe est affiliée à un parc. Ainsi, une municipalité pourra accueillir plusieurs équipes, seulement si cette dernière condition est respectée. Pour le bon fonctionnement de la ligue, un nombre pair de parcs sera nécessaire. La règle du premier inscrit en fonction de la date de la réception des formulaires prévaudra donc, pour chaque saison

Article 32

Pour la saison 2011, la confirmation définitive des équipes se fera au plus tard le 21 juin. Chaque capitaine responsable devra alors confirmer, par courriel, la participation de son équipe, en plus de son nom et de ses coordonnées

Article 33

Toutes les équipes participant dans la LTAIL devront payer leur adhésion à la ligue pour la saison 2011, au maximum le vendredi 5 août. Tous les chèques devront être faits au nom de Tennis Laurentides et envoyés à l'adresse transmise à tous

➡ Application de l'article 33

XXXII. Le coût de participation à la ligue pour l'été 2011 est fixé à 100\$ (aucune taxe applicable) par équipe. Une facture sera envoyée aux équipes participantes après la première semaine de compétition

Article 34

Réunions : Une rencontre des capitaines est obligatoirement organisée au minimum une (1) semaine avant le début officiel de la saison régulière. Au moins deux (2) membres administrateurs de Tennis Laurentides, incluant le commissaire de la ligue (CL), doivent être nécessairement présents.

LIGUE ADULTE INTER-PARCS DES LAURENTIDES

FORMULAIRE DE RENCONTRE

Numéro de la rencontre : _____

Date de la rencontre : _____

Équipe visiteuse : _____

Équipe hôte : _____

ÉQUIPE VISITEUSE			
	nom(s) joueur(s)	pointage	+ 1pt/vict.
Simple FB (1)			
Simple FB (2)			
Simple HB (1)			
Simple HB (2)			
Simple HB (3)			
Simple HB (4)			
Simple HA (1)			
Simple HA (2)			
Double HB			
Double MB			
Double MB			
Double HA			
Sous-total :			
Total :			

ÉQUIPE HÔTESSE			
	nom(s) joueur(s)	pointage	+ 1pt/vic.
vs			
vs			
vs			
vs			
vs			
vs			
vs			
vs			
vs			
vs			
vs			
vs			
vs			
vs			
Sous-total :			
Total :			

signature capitaine visiteur

signature capitaine hôte



LIGUE DE TENNIS ADULTE INTER-PARCS DES LAURENTIDES

FORMULAIRE DE RENCONTRE (SIMULATION)



de la rencontre : 988

Date de la rencontre : 2 juillet 2011

Équipe visiteuse : Blainville

Équipe hôte : Sainte-Thérèse

ÉQUIPE VISITEUSE			
	nom(s) joueur(s)	pointage	+ 1pt/vict.
Simple FB (1)	F. Dionne	6	1
Simple FB (2)	S. Dion	6	1
Simple HB (1)	M. Tremblay	3	
Simple HB (2)	M. Béchard	5	
Simple HB (3)	C. Paquette	2	
Simple HB (4)	S. Nadon	6	
Simple HA (1)	S. Bédard	7 (6)	1
Simple HA (2)	J. Ferland	4	
Double HB	F. Dionne / S. Dion	3	
Double MB	M. Bédard / C. Paquette	6	1
Double MB	M. Tremblay / S. Nadon	4	
Double HA	S. Bédard / J. Ferland	7 (6)	1
Sous-total :		57	5
Total :		62	

M Tremblay

signature capitaine visiteur

ÉQUIPE HÔTESSE			
	nom(s) joueur(s)	pointage	+ 1pt/vic.
vs	J. Boudreau	4	
vs	É. Héroux	3	
vs	M. Roberge	6	1
vs	P. Vaillancourt	7 (6)	1
vs	M. Roy	6	1
vs	S. Bourdeau	7 (6)	1
vs	S. Aubin	5	
vs	N. Desharnais	6	1
vs	J. Boudreau / É. Héroux	6	1
vs	P. Vaillancourt / M. Roy	1	
vs	M. Roberge / S. Bourdeau	6	1
vs	S. Aubin / N. Desharnais	6	
Sous-total :		61	7
Total :		68	

S Aubin

signature capitaine hôte

LISTE DES CONTACTS - ÉTÉ 2011

BOISBRIAND

Céline Wauthier-Bélanger, capitaine d'équipe
Tél : 514.358.6057
Courriel : cel_4_waut@hotmail.com

Sébastien Houle, capitaine d'équipe
Tél. : 450.433.0266
Courriel : joeseb666@hotmail.com

LORRAINE

Hugo Leblanc, instructeur
Tél. : 450.965.4267
Courriel : hugo_nike4@hotmail.com

Thierry Desjardins, instructeur
Tél : 450.621-7437
Cell. 514.237.7437
Courriel : thierry.desjardins@hotmail.com

MIRABEL

Anne-Marie Bourgeois, capitaine d'équipe
Tél. : 450.475.6122
Autre : 450.438.4143
Courriel : ambourgeois@gmail.com

SANTÉ TENNIS (ROSEMÈRE 1)

Michel Borys, capitaine d'équipe
Tél. : 450.965.0434
Cell : 514.444.0155
Courriel : michel.borys@enbridge.com

SANTÉ TENNIS (ROSEMÈRE 2)

Roger St-Denis, capitaine d'équipe
Tél. : 450.621.7734
Cell. : 514.434.7734
Courriel : rstdenis27@gmail.com

SANTÉ TENNIS (SAINT-EUSTACHE 1)

Gaëtan Gaudreau, capitaine d'équipe
Tél : 450.491.3028
Cell. : 514.823.1074
Courriel : gaetangaudreau@hotmail.com

SANTÉ TENNIS (SAINT-EUSTACHE 2)

Michel Nolet, capitaine d'équipe
Tél. : 450.491.7283
Cell. : 514.708.9314
Courriel : midisa@videotron.ca

TENNIS LAURENTIDES

Pierre-Olivier Jean, coordonnateur Tennis Laurentides
Téléphone : 514.662.6507
Télécopieur: 450.491.6507
Courriel : jean.po2@hotmail.com



PARCS

LIGUE DE TENNIS ADULTE INTER-PARCS DES LAURENTIDES

Indications routières

■ Équipe Boisbriand

Parc René-Lévesque

coin Chemin de la Rivière-Cachée et rue de la Bastille

Direction Ouest :

- Autoroute 640 Ouest
- Prendre sortie 20 pour TC/Autoroute-15 en direction de Mirabel/Boisbriand
- Garder la gauche à l'embranchement et suivre Autoroute-640
- Suivre direction pour Boisbriand
- Tourner à gauche sur Boulevard Grande-Allée Nord
- Tourner à gauche sur Chemin de la Rivière-Cachée (1^e lumière, coin Pétro-Canada)
- Tourner à droite sur Rue de la Bastille (2^e arrêt obligatoire)
- Les terrains sont situés à votre gauche

Direction Est :

- Autoroute 640 Est
- Prendre sortie 19 vers Boisbriand
- À la lumière, tourner à gauche sur Boulevard Grande-Allée Nord
- Tourner à gauche sur Chemin de la Rivière-Cachée (2^e lumière, coin Pétro-Canada)
- Tourner à droite sur Rue de la Bastille (2^e arrêt obligatoire)
- Les terrains sont situés à votre gauche

Direction Sud :

- Autoroute 15 Sud
- Prendre sortie 20 vers Autoroute 13/Autoroute 640-Ouest/Saint-Eustache
- Garder la gauche au premier embranchement et suivre direction Autoroute-640
- Suivre direction pour Boisbriand
- Tourner à gauche sur Boulevard Grande-Allée Nord
- Tourner à gauche sur Chemin de la Rivière-Cachée (1^e lumière, coin Pétro-Canada)
- Tourner à droite sur Rue de la Bastille (2^e arrêt obligatoire)
- Les terrains sont situés à votre gauche


 **Équipe Lorraine**

Parc Lorraine
boulevard de la Bourbonne

Direction Ouest :

- Autoroute 640 Ouest
- Prendre sortie 26 vers Lorraine
- Tourner à droite sur Boulevard De Gaulle (direction Nord)
- Tourner à droite sur Boul. de Bourbonne (7^e arrêt obligatoire)
- Les terrains sont situés à votre droite (2^e arrêt obligatoire)

Direction Est :

- Autoroute 640 Est
- Prendre sortie 26 vers Lorraine
- Tourner à gauche sur Boulevard de Gaulle (direction Nord)
- Tourner à droite sur Boul. de Bourbonne (8^e arrêt obligatoire)
- Les terrains sont situés à votre droite (2^e arrêt obligatoire)

 **Équipe Mirabel**

Parc Victor-Lapointe (secteur Saint-Canut)
14 905, rue Dupuis

Direction Nord :

- Autoroute 15 Nord, sortie 39 vers Mirabel/St-Canut
- Tourner à droite sur Route 158 Ouest, direction St-Canut (1^e lumière)
- Rouler 7 Km
- Tourner à droite sur Chemin Dupuis, direction St-Canut (2^e lumière depuis l'autoroute)
- Les terrains et les stationnements se retrouvent à votre droite

Direction Sud :

- Autoroute 15 Sud, sortie 39 vers Mirabel/St-Canut
- Tourner à droite sur Route 158 Ouest, direction St-Canut (1^e lumière)
- Rouler 7 Km
- Tourner à droite sur Chemin Dupuis, direction St-Canut (1^e lumière)
- Les terrains et les stationnements se retrouvent à votre droite



■ **Équipe Santé Tennis (Rosemère 1 et Rosemère 2)**

Parc Bourbonnière
333, rue Florian

Direction Est/Ouest :

- Rejoindre Autoroute 640 Est/Ouest,
- Prendre sortie 22 vers Rosemère / Route 117 sud
- Rejoindre Boulevard Curé-Labelle / Route 117 sud
- Tourner à gauche sur Chemin de la Grande-Côte (4^e lumière)
- Tourner à gauche sur rue Florian (coin Restaurant Au P'tit Cochon Santé)
- Continuer sur rue Florian
- Les terrains sont situés à votre gauche

■ **Équipe Santé Tennis (Saint-Eustache 1 et Saint-Eustache 2)**

Parc Chénier
315, rue Albert

Direction Ouest :

- Autoroute 640 Ouest, sortie 11 – 148/Boul. Arthur-Sauvé
- Au rond-point Boulevard Arthur-Sauvé, passer sous le viaduc et prendre la 3^e sortie (148 Est)
- À la deuxième lumière, tourner à gauche sur Boulevard Pie-XII (coin SAQ)
- Le parc est droit devant, à l'intersection de la rue Albert
- Les rencontres se jouent sur les terrains du bas (surface dure)





LIGUE DE TENNIS ADULTE INTERPARCS DES LAURENTIDES

CLASSEMENT (SIMULATION)

* Les équipes et les résultats sont fictifs

	Équipes	PJ	G	P	N	Pts pour	Pen.	Pts contre	Moy.
1	Blainville	7	6	1	0	580	8	297	0.652
2	Boisbriand	7	5	2	0	525	0	316	0.624
3	St-Jérôme	7	4	3	0	468	0	345	0.576
4	Saint-Eustache	7	4	2	1	475	0	376	0.558
5	Saint-Sauveur	7	2	4	1	397	0	466	0.460
6	Terrebonne	7	1	5	1	309	0	545	0.362

HORAIRE DES RENCONTRES

	1	2	3	4
9 : 00	FB	FB	HB	HA
9 : 50	HB	HB	HB	HA
10 : 50	DMB	DMB	DHB	DHA

Légende :

- FB : Simple femmes B
- HA : Simple hommes A
- HB : Simple hommes B
- DHA : Double hommes A
- DHB : Double hommes B
- DMB : Double mixte B

LIGUE DE TENNIS ADULTE INTER-PARCS DES LAURENTIDES

CALENDRIER 2011



JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24 ST-JEAN	25	26
27	28	29	30			

JUILLET

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1 FÊTE CANADA	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



Match potentiel



Rencontre des capitaines



Tournoi de fin de saison (finales)



CONTACT ORGANISATION

Pierre-Olivier Jean

Coordonnateur, Tennis Laurentides

Téléphone : 514-662-6507

Télécopieur : 450-491-6507

Courriel : jean.po2@hotmail.com ou infos@tennislautentides.org

www.tennislautentides.org